

Avant la session extraordinaire du Conseil Général du Nord

Le rapport du Préfet

En prévision de la session du 3 janvier du Conseil général du Nord, M. Hudelo, préfet, a fait parvenir différents rapports aux conseillers généraux.

En ce qui concerne l'aménagement et l'extension des réseaux de voirie départementale, le Préfet demandera à l'Assemblée de décider le classement d'un certain nombre de chemins de grande communication et d'intérêt commun et de fixer la contribution des communes traversées à 32 % des frais d'amortissement de l'emprunt à contracter pour l'intégralité des dépenses.

La liquidation des sociétés coopératives de reconstruction

Le nombre des sociétés coopératives de reconstruction s'est élevé dans le département à 27 et celui des unions à 6. Ces organismes groupent environ 40.000 adhérents ont entrepris un programme de travaux de 1.300 millions. La liquidation des sociétés qui arrivait à la clôture de leurs opérations a été commencée, mais, faute de personnel, elle n'a pu être poussée avec toute la célérité désirable. Le Préfet propose, pour accélérer ces travaux de liquidation, une large collaboration de l'Administration, de la Fédération et des Unions de coopératives. Il faut mettre à la disposition des sociétés des employés expérimentés et augmenter l'effectif de contrôle de 30 unités. Les coopératives doivent conserver le fonds de subvention qui leur permet de rétribuer leur personnel. Une dotation sera accordée cette année comme en 1928 par l'Administration des Régions libérées. Une allocation de 300.000 francs sera demandée au Conseil général pour faire face aux dépenses supplémentaires de personnel et de matériel.

Questions diverses

Le Conseil général aura également à examiner un certain nombre de questions telles que la session éventuelle à la ville d'Hazebrouck de la maison d'arrêt désaffectée, l'agrandissement de l'Ecole des maîtres mineurs de Douai, construction d'un casernement de gendarmerie à Hazebrouck et la création d'un marché franco aux bœufs à Saint-Omer.

A la cinquième foire commerciale de Lille

La Section de l'Industrie Automobile sera, dans la région du Nord, une réplique du Salon de Paris

Ainsi que nous l'avons annoncé ces jours derniers, la V^e Foire Commerciale Internationale de Lille qui se tiendra du 6 au 21 avril prochain aura, pour la première fois, une importante section de l'industrie automobile à laquelle participeront toutes les grandes marques. La Foire de Lille présentera, ainsi, au printemps une exposition qui sera pour la région du Nord ce que fut, en octobre à Paris, le Salon de l'Automobile.

Etant donné le nombre considérable de visiteurs qui défileront chaque année, devant les stands de la Foire, on concevait aisément le grand intérêt qu'offrirait cette section de l'automobile et les larges débouchés qu'elle comporterait. C'est de reste ce qu'avait bien compris les concessionnaires régionaux d'importantes marques lorsque, au nombre de trente-quatre, ils demandèrent récemment à la Chambre syndicale de l'Automobile de France, l'autorisation de participer à cette manifestation. Et l'important programme national que présidait alors M. le baron Petiet a, aussitôt, saisi toute l'utilité d'une telle organisation puisque la semaine dernière, en son nom, M. Bour, secrétaire général, adressait à M. le baron Petiet, commissaire général de la Foire de Lille, une lettre, par laquelle il faisait connaître, dans les termes suivants, la décision de la Chambre syndicale :

« Nous nous empressons de vous adresser la Foire Commerciale et Internationale de la région du Nord, à l'exclusion de toute autre manifestation à Lille et dans la région, et M. le baron Petiet a, aussitôt, saisi toute l'utilité d'une telle organisation puisque la semaine dernière, en son nom, M. Bour, secrétaire général, adressait à M. le baron Petiet, commissaire général de la Foire de Lille, une lettre, par laquelle il faisait connaître, dans les termes suivants, la décision de la Chambre syndicale :

Questions diverses

Le Conseil général aura également à examiner un certain nombre de questions telles que la session éventuelle à la ville d'Hazebrouck de la maison d'arrêt désaffectée, l'agrandissement de l'Ecole des maîtres mineurs de Douai, construction d'un casernement de gendarmerie à Hazebrouck et la création d'un marché franco aux bœufs à Saint-Omer.

LA VIERGE NOIRE

227, rue Léon-Gambetta, Lille
DEUX MILLE PARDESSUS SOLDES
(Voir plus loin aux Annonces)

La lutte contre le cancer dans le Nord

Le règlement a enfin été adopté

La Commission départementale des Maladies sociales, créée par le Conseil général du Nord, s'est réunie hier sous la présidence de M. Hudelo, préfet, assisté de M. Duhaussy, chef de division, MM. Descaignes, MM. Chatelet, recteur; Duez, doyen de la Faculté de droit; M. Surmont, Lefort, professeur de droit; MM. Descaignes, Descaignes, Louis Leroy, conseillers généraux.

La Commission a examiné le nouveau projet de règlement soumis par le préfet du Nord au sujet de l'installation d'un centre anticancéreux qui, contrairement au premier projet, serait installé dans les locaux de la rue d'Esquermes. Divers services y seraient installés : chirurgie, chimie, radiothérapie, sciences physiques, enseignement, consultations, hospitalisation, etc.

Ce projet sera soumis au Conseil général à sa session du 3 janvier.

CHAMPAGNE MERCIER

PERNAY

DEMANDEZ SA

PRIVATE CUVÉE Vintage 1919

recommandé aux connaisseurs par sa haute qualité, bouquet, finesse et son prix modéré par caisse de 25 bouteilles, il est joint un superbe SEAU A CHAMPAGNE

AGENCE A. LASSALLE, LILLE, Tél. 20.02

Accord au sujet de l'augmentation de l'indemnité parlementaire

La Commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Clementel. Elle a examiné le projet de loi relatif à l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

La santé du roi d'Angleterre

Voici le bulletin de santé du roi, publié hier au Palais de Buckingham : « Le roi est en assez bonne santé et son état est sans changement ». Le « Star » écrit savoir que l'amélioration dans l'état de santé du roi, qui est survenu ces jours-ci, est due à la marque que nous vous indiquons dans nos bulletins officiels.

LA SÉRIÉTÉ

Complète. H. P. 1290 fr. Batteries 4 et 8 V. RADIEL, 13, rue Léon-Gambetta, LILLE

LIQUEUR CORDIAL-MÉDOC

FEUILLETON DU 23 DÉCEMBRE 1928. — N° 56

L'enfant du faubourg

MA ÉMILE RICHELBOURG

— Que la foudre de Dieu m'écrase avant que je dise un mot qui puisse te faire soupçonner la vérité ! prononça-t-il soudainement.

— Ah ! mon frère, mon frère ! dit la jeune fille d'un ton douloureux.

— Ne m'appelle pas ainsi, reprit-il d'une voix saccadée, laisse-moi me débattre seul au milieu des furies qui m'entraînent. Qui, je te le fais, oui, j'ai peur de t'approcher parce que je me sens rougir de honte en ta présence ; quand tu me vois baisser les yeux, c'est que je crains que mon regard ne ternisse ta pureté.

— André, mon frère que dis-tu ?

— La vérité. Va, tu ne peux rien contre le mal qui me consume, et je suis indigne de la pitié.

— Mais je t'aime, je t'aime !

— Laisse-moi, te dis-je, je suis un misérable !

— Oh ! tes paroles me glaçent d'effroi ! Mais, à tendre, malheureux, on croirait que tu as commis un crime !

— André bondit sur ses jambes, comme s'il eût été frappé par un tonnerre.

— Ah ! t'écria-t-elle toute frissonnante.

LA OUF

SPORTIFS OU IREZ-VOUS AUJOURD'HUI ?

FOOTBALL

Le Championnat du Nord (14 h. 30)

A LILLE. — O. Lille-R.C. Tourcoing. A ROUBAIX. — R.C. Roubaix-R.C. Arras. A CALAIS. — R.C. Calais-U.S. Tourcoing. A AMIENS. — A.C. U.S. R.D. Malo. A BULLY. — E.S. U.S. Boulogne. A DOUAL. — S.C. Douai-A.S.S.B. Oignies. A GOSWILLON. — A.S. G. Oignies. A BETHUNE. — S.C. Béthunois-U.S. Bruay. A AUDOUIN. — U.S. Ansel-R.C. Lensais. A BOULOGNE. — U.S.C. Boulogne-U.S. Desvres.

Match de Sélection

A FIVES. — A 14 h. 15, stade Viroix E.C.F. Sélection du district territorial.

RUOBY

A LILLE. — Lille R.A.C.-Arras O. HOCKEY

A BOULOGNE. — A 11 h. C.I.B.-Douai H.C.

BASKET-BALL

Championnat de France

A LILLE. — A 14 h., avenue de Dunquerque, A.C. Waitrelos-R.C. France ; A 15 h. : O. Lille-R.C. Paris U.S.

SOIXE

A OIGNIEUX. — A 16 h. 30, Salle des Fêtes de l'E.M.O. gala avec programme : Poulain, Balon, Loozen, Géo Briard, etc.

A LILLE. — A 16 h. 30, Salle du Franco-Belge, 1 rue d'Esquermes, gala du Boxing Nordiste.

A LEFORSÉ. — Gala organisé par l'A.S. Douai.

A FRESNES-SUR-ESCAUT. — A 16 h., gala de l'Académie des Sports, avec un programme : Van Gendriete, Dhainaut, Wachel, Pinchard, etc.

CROSS-COUNTRY

La finale des cross populaires de la L.N.A.

ELLE AURA LIEU AUJOURD'HUI A CALAIS

De nombreux sportifs nordistes les athlètes en particulier, attendent avec impatience qu'on leur donne quelques renseignements sur la finale de la grande manifestation de cross-country, organisée par la Ligue du Nord d'Athlétisme.

Cette finale comprend deux catégories : la Catégorie 1. Classes non appelées, départ à 19 h. Catégorie 2. Classes appelées, départ à 23 h.

LES DÉTAILS D'ORGANISATION

C'est donc aujourd'hui dimanche à 13 h. qu'au Stade Julien Denis, Avenue de Dunkerque, sera donné le grand match de cross-country, organisé par la L.N.A., dont l'organisation a été confiée au Racing Club de Calais.

Cette finale comprend deux catégories : la Catégorie 1. Classes non appelées, départ à 19 h. Catégorie 2. Classes appelées, départ à 23 h.

LES PARCOURS.

Les Classes appelées auront à couvrir un tracé de 8 km. situé comme suit : Départ au Stade Julien Denis, route de Dunkerque, prendre avant l'éclair et à droite la butte des fortifications jusqu'à la porte de Gravelines, passer le pont de toutes les mains et qui longe les fortifications jusqu'à la flaque à Gravelines, prendre le passage à travers la Flaque, longer la rive Nordet la voie ferrée pour aller dans la Nétion.

UNE BONNE MAISON

Les plus jolis cadeaux se trouvent chez Georges DIEVAL, rue de Béthune, 77, LILLE (à côté des Chaussées Flaviennes, qui possède le plus grand choix de SACS DE DAMES, MAROQUINERIE FINE, PARFUMERIE.

ELECTROCUTE

Travaillant sur un poteau à haute tension, à Fresnes en Vendre, René Rénoy, employé à la Société Meusiennaise d'électricité et demeurant à Verdun, a été électrocuté et est mort sur le coup.

CONSTIPATION

Le Remède Populaire Le Plus Commode Le Moins Cher

GRAINS DE SUIVE D'FRANCK

DU VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Services des P. T. T. pendant les Fêtes du Nouvel An

Le dimanche 30 décembre 1928 et le mardi 1er janvier 1929, les guichets (y compris ceux des bureaux succursales) seront ouverts au service postal dans les recettes des trois premières classes de 8 heures à midi dans les recettes des trois dernières classes, de 8 à 11 heures ; dans les établissements de facteur recevoir et dans les agences postales ; service des jours fériés autres que le dimanche.

Le temps que vous passez à lire nos PETITES ANNONCES n'est jamais du temps perdu. Ce que vous cherchez depuis longtemps, une Annonce ou le Réveil du Nord vous l'offre peut-être aujourd'hui.

Veillez à vos cordes vocales

Ce conseil s'adresse à tous les professionnels de la voix : chanteurs, instituteurs, prédicateurs, avocats, orateurs, chanteurs et acteurs. A tous, la Professe Sadier est spécialement recommandée. Elle purifie l'air respiré, fortifie la gorge et évite les angines, amygdalites, laryngites et pharyngites. La boîte : 4 fr. 50. Toutes Pharmacies.

BATAILLE DE NEGRES

Une rixe à éclats hier matin vers 8 h., rue Fontaine, à Paris, entre plusieurs nègres, deux coups de feu ont été tirés. Deux individus ont été arrêtés et mis à la disposition du commissaire de police du quartier. En outre, deux passants ont été blessés et admis à l'hôpital Lariboisière. Les blessés qui devaient être transférés au groupe des batailleurs a été également atteint d'un bal et admis à l'hôpital américain de Neuilly. Une enquête est ouverte.

LE SERVICE D'AUTOBUS LILLE-LENS

Ci-dessous l'horaire des autocars Lille-Lens qui sera mis en application à compter du samedi 29 décembre avec correspondance du Chemin de fer du Nord.

Départ de Lille (Bourse) : 7 h. 30 ; 9 h. ; 10 h. 30 ; 12 h. ; 13 h. 15 ; 14 h. 45 ; 16 h. 15 ; 17 h. ; 18 h. 30 ; 19 h. ; 20 h. 45 (dimanche et fêtes seulement).

Arrivée à Lens : 8 h. 30 ; 10 h. 08 ; 11 h. 38 ; 12 h. 08 ; 14 h. 33 ; 15 h. 55 ; 17 h. 23 ; 19 h. 06 ; 19 h. 36 ; 21 h. 51.

Départ de Lens (Gare) : 7 h. 30 ; 9 h. ; 10 h. 40 ; 12 h. 10 ; 13 h. 45 ; 15 h. 15 ; 16 h. 45 ; 18 h. ; 19 h. 30 ; 20 h. 45 (dimanche et fêtes seulement).

Arrêt place Jean-Jaures, face au Café de la Cantinière subsistent toujours avec départ trois minutes après le départ de la Gare.

Arrivée à Lille : 8 h. 38 ; 10 h. 08 ; 11 h. 38 ; 12 h. 08 ; 14 h. 33 ; 15 h. 45 ; 17 h. 38 ; 19 h. 06 ; 19 h. 36 ; 21 h. 51.

Pour le départ de Lens, les places peuvent être retenues aux guichets de la Gare ou au Café de la Cantinière, place Jean-Jaures.

Emploi pour Pupilles de la Nation

Il sera prochainement procédé au recrutement à titre d'auxiliaire d'un employé de bureau et d'un steno-dactylographe dans les services du Comité départemental des Mutilés. Ces emplois sont réservés, en principe, à des jeunes gens titulaires de brevets élémentaires. Se présenter au Comité départemental, 18, rue Boissy-d'Anglais, à Lille, de 9 heures à 12 heures ou de 14 heures à 17 heures.

VOYAGE A NICE

départs tous les samedis

Prix : forfait, comprenant : Chemin de fer, Hôtels, Excursions, guide, etc. Programme gratuit, au

TOURISME FRANÇAIS

11, rue de Londres, PARIS. Tél. Central 94.40. Egalement : Corse, Italie, Algérie.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1929

Le numéro 541.000 est remboursé par 200.000 fr. Le numéro 640.720 est remboursé par 100.000 fr. Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 50.000 fr. : 1.200.380, 1.200.389.

COMMUNALES 1929

Le numéro 1.067.158 est remboursé par 200.000 fr. Le numéro 37.942 est remboursé par 25.000 fr.

COMMUNALES 1931

Le numéro 1.209.940 est remboursé par 200.000 fr. Le numéro 411.890 est remboursé par 100.000 fr.

COMMUNALES 1932

Le numéro 220.498 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 129.328 est remboursé par 30.000 fr.

PONCÉRIÈRES ET COMMUNALES 1931

Le numéro 341.358 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 210.693 est remboursé par 50.000 fr. Le numéro 85.026 est remboursé par 30.000 fr. 300 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

PONCÉRIÈRES 1932

Le numéro 94.011 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 83.820 est remboursé par 25.000 fr.

COMMUNALES 1932

Le numéro 220.498 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 129.328 est remboursé par 30.000 fr.

25 MILLIONS DE LOTS NON RECLAMES

Credit National, Crédit Foncier, Ville Paris, Crédit Lyonnais, Crédit Agricole, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Municipal de Paris, Crédit de la Seine, Crédit de la Ville de Paris, Crédit de la Ville de Marseille, Crédit de la Ville de Lyon, Crédit de la Ville de Bordeaux, Crédit de la Ville de Nantes, Crédit de la Ville de Lille, Crédit de la Ville de Rouen, Crédit de la Ville de Strasbourg, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Clermont-Ferrand, Crédit de la Ville de Dijon, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de Compiègne, Crédit de la Ville de Laon, Crédit de la Ville de Soissons, Crédit de la Ville de Troyes, Crédit de la Ville de Sens, Crédit de la Ville de Auxerre, Crédit de la Ville de Yonne, Crédit de la Ville de Meaux, Crédit de la Ville de Nogent-sur-Seine, Crédit de la Ville de Châlons-sur-Marne, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Sedan, Crédit de la Ville de Toul, Crédit de la Ville de Verdun, Crédit de la Ville de Metz, Crédit de la Ville de Nancy, Crédit de la Ville de Orléans, Crédit de la Ville de Reims, Crédit de la Ville de Caen, Crédit de la Ville de Valenciennes, Crédit de la Ville de Arras, Crédit de la Ville de Amiens, Crédit de la Ville de